

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2020

Etaient présents : Michel RAFFRAY, Loïc REVEL, Catherine HEREL, Roland ARNOLD, Claudine MICLO, Danièle LAMPRIERE, Nicole VILLER, Pierrick LORY, Sylvie ROBIN, Stéphanie CAUDRON, Vincent CHESNAIS, Magalie TEILLET, Emmanuel CADE, Isabelle GUILBAUD et David GUILLEMER, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etaient excusés : Maxime LEBORGNE (*ayant donné pouvoir à Michel RAFFRAY*), Jean-Claude HESRY (*ayant donné pouvoir à Loïc REVEL*), Isabelle JOUFFE (*ayant donné pouvoir à Magalie TEILLET*) et Vincent PERROQUIN (*ayant donné pouvoir à Catherine HEREL*).

Secrétaire de séance : Loïc REVEL

Budget principal - Compte gestion 2019 :

Concernant l'approbation du compte de gestion présenté par Monsieur GUILBERT, receveur, Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion 2019 pour le budget principal n'appelle aucune observation.

Budget principal – Compte administratif 2019 :

Le Conseil Municipal déclare que le compte administratif principal n'appelle aucune observation et arrête comme suit les opérations de l'année 2019 :

	<u>2019</u>	<u>RA.R.</u>	<u>TOTAL</u>
➤ Section FONCTIONNEMENT :			
- Dépenses	1 335 555,16 €		1 335 555,16 €
- Recettes	2 002 019,55 €		2 002 019,55 €
Résultat	666 464,39 €		666 464,39 €
➤ Section INVESTISSEMENT :			
- Dépenses	1 483 789,93 €	703 028,00 €	2 186 817,93 €
- Recettes	1 425 169,81 €	160 500,00 €	1 585 669,81 €
Résultat	- 58 620,12 €	- 542 528,00 €	- 601 148,12 €
RESULTAT GLOBAL	607 844,27 €	- 542 528,00 €	65 316,27 €

Le Conseil Municipal donne son accord pour affecter les résultats suivants au Budget Primitif Communal 2020 :

- Déficit d'investissement (art. 001)	:	58 620,12 €
- Affectation à la réserve (art.1068)	:	601 148,12 €
- Excédent de fonctionnement (art. 002) :		65 316,27 €

Budget annexe lotissement du haut Bourg – compte de gestion 2019 :

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion 2019 pour le budget annexe lotissement du Haut Bourg n'appelle aucune observation.

Budget annexe lotissement du haut Bourg – compte administratif 2019 :

Le Conseil Municipal déclare que le compte administratif lotissement du Haut Bourg n'appelle aucune observation et arrête comme suit les opérations de l'année 2019 :

	<u>2019</u>	<u>RA.R.</u>	<u>TOTAL</u>
➤ Section FONCTIONNEMENT :			
- Dépenses	6 589,61 €		6 589,61 €
- Recettes	214 078,72 €		214 078,72 €
Résultat	207 489,11 €		207 489,11 €
➤ Section INVESTISSEMENT :			
- Dépenses	0,00 €		0,00 €
- Recettes	0,00 €		0,00 €
Résultat	0,00 €		0,00 €
RESULTAT GLOBAL	207 489,11 €		207 489,11 €

Le Conseil Municipal donne son accord pour affecter le résultat suivant au Budget Primitif lotissement du Haut Bourg 2020 :

- Excédent de fonctionnement (art. 002) : **207 489,11 €**

Budget annexe lotissement du Guébriand – compte de gestion 2019 :

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion 2019 pour le budget annexe lotissement du Guébriand n'appelle aucune observation.

Budget annexe lotissement du Guébriand – compte administratif 2019 :

Le Conseil Municipal DECLARE que le compte administratif lotissement du Guébriand n'appelle aucune observation et ARRETE comme suit les opérations de l'année 2019 :

	<u>2019</u>	<u>RA.R.</u>	<u>TOTAL</u>
➤ Section FONCTIONNEMENT :			
- Dépenses	29 924,76 €		29 924,76 €
- Recettes	0,00 €		0,00 €
Résultat	- 29 924,76 €		- 29 924,76 €
➤ Section INVESTISSEMENT :			
- Dépenses	0,00 €		0,00 €
- Recettes	0,00 €		0,00 €
Résultat	0,00 €		0,00 €
RESULTAT GLOBAL	- 29 924,76 €		- 29 924,76 €

Le Conseil Municipal donne son accord pour affecter le résultat suivant au Budget Primitif lotissement du Guébriand 2020 :

- Déficit de fonctionnement (art. 002) : **- 29 924,76 €**

Eclairage public autour de l'Eglise, devis complémentaire :

Le Conseil Municipal approuve le projet d'éclairage public complémentaire autour de l'église présenté par le Syndicat Départemental d'Energie (S.D.E.) des Côtes d'Armor.

Travaux lotissement du Guébriand :

Le Conseil Municipal : Valide l'offre faite par la société SOLUTEL de Theix Noyal (56) pour les travaux de pose et câblage en fibre optique du lotissement. Décide de

retenir l'offre du Cabinet SCOPI d'Yffiniac pour la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) des travaux d'aménagement du lotissement.

Travaux restaurant scolaire, portail d'accès :

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de POINT P de Plancoët pour la fourniture d'un portail & portillon d'accès (avec code) au futur restaurant scolaire et à l'accueil périscolaire. La pose sera effectuée en régie par le service technique communal.

Stores salle de réception mairie :

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise LE BALC'H de Pluduno pour la fourniture et pose de stores occultants à enroulement dans la salle de réunion/réception.

Participation des communes pour les élèves de la classe ULIS 2019-2020 :

Le Conseil Municipal décide de demander aux Communes de résidence des élèves de la classe ULIS une participation aux frais de fonctionnement, pour l'année scolaire 2019-2020, de :

- 560 euros par élève participant à l'activité piscine
- 605 euros par élève participant à l'activité voile

Convention tripartite emploi éducateur sportif du PAFC pour la saison 2019-2020 :

Le Conseil Municipal décide de maintenir la participation demandée au financement de l'emploi d'un éducateur sportif dans le cadre de la convention tripartite citée aux communes ayant un nombre « significatif » de licenciés au PAFC à 45 euros par jeune pour la saison 2019-2020.

Poste en contrat unique d'insertion au service technique :

Le Conseil Municipal décide de renouveler le poste de Fabrice VERGER au service technique, en Contrat Unique d'Insertion (CUI), à compter du 22 février 2020, pour une durée de 18 mois. La durée hebdomadaire de service est maintenue à 20 heures.

Questions diverses :

- Travaux en cours :

- Présentation de photos des travaux d'aménagement de la rue Saint Roch & Place de l'Eglise, du lotissement du Guébriand et de la voirie du lotissement du Haut Bourg
- Point sur les travaux du restaurant scolaire & de l'accueil périscolaire

- Lecture de courriers :

- Dinan Agglomération : PLUiH applicable à compter du 7 mars
- Abo Wind : Demande de nouvelle rencontre concernant le projet de parc éolien.